Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

LICENCE

DROIT

ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE TRANSVERSALE C2 : EXPLOITER DES DONNÉES À DES FINS D'ANALYSE

SESSION 2026

Durée : 3 heures

SPÉCIALITÉ / UNITÉ	COEFF
DROIT	3, COEFFICIENT INDICATIF COMMUNIQUÉ, À CONFIRMER PAR L'ÉTABLISSEMENT

Moyens de calculs et matériel autorisés :

L'usage de la calculatrice est soumis aux modalités de contrôle des connaissances de l'établissement.

Documents techniques DT 1 à DT 3 et documents-réponses DR 1 et DR 2 fournis avec le sujet. Aucun autre document n'est nécessaire.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Les documents réponses en fin de sujet sont à rendre avec la copie.

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION ET CONSIGNES GÉNÉRALES : ÉTUDE FICTIVE DU DISPOSITIF D'ACCÈS AU DROIT DE VAL-DES-RIVES

Le dispositif fictif d'accès au droit de Val-des-Rives souhaite examiner les délais de traitement des demandes reçues au cours du premier semestre 2026. Il vous transmet les données agrégées figurant dans le dossier technique. Votre travail consiste à contrôler leur cohérence, à effectuer des calculs descriptifs, à présenter les limites de l'analyse et à proposer des précautions adaptées au traitement des données.

Les données chiffrées du sujet sont construites pour cette évaluation. Elles ne décrivent pas une institution ni une activité réelle. Les effectifs des différentes classes de délai portent sur les demandes clôturées uniquement.

Répondez de façon structurée en justifiant les calculs et les conclusions. Une association observée dans les données ne suffit pas, à elle seule, à établir un lien de causalité.

PARTIE 1 : Qualité des données et cadre juridique (5 points)

Identifier les caractéristiques, les sources et les précautions d'exploitation des données

À partir des documents DT 1 et DT 3, examinez la provenance des données, leur périmètre et les précautions nécessaires avant toute exploitation. Les règles juridiques rappelées dans DT 3 sont les seules références juridiques nécessaires pour cette partie.

1.1 (2 points) Présentez le périmètre des données étudiées en précisant la période, la population observée, l'unité statistique et la différence entre demandes reçues et demandes clôturées. Identifiez une vérification de cohérence à réaliser avant de calculer un indicateur.

1.2 (1,5 point) Expliquez pourquoi les données décrites dans DT 1 ne peuvent pas être assimilées automatiquement à des données anonymes. Citez deux éléments du contexte qui peuvent contribuer à un risque de réidentification.

1.3 (1,5 point) Au regard de DT 3, indiquez deux obligations ou principes applicables au traitement et proposez, pour chacun, une mesure concrète adaptée à l'étude présentée.

PARTIE 2 : Calcul et interprétation d'indicateurs (5 points)

Produire des indicateurs descriptifs vérifiables

Utilisez les effectifs du document DT 2. Pour un groupe, le taux de clôture est calculé ainsi : $taux = \frac{nombre\ de\ demandes\ clôturées}{nombre\ de\ demandes\ reçues} \times 100$. Le délai moyen global des demandes clôturées se calcule à partir des moyennes par classe et des effectifs correspondants : $\bar{d} = \frac{\sum n_i \bar{d}_i}{\sum n_i}$.

Arrondissez les taux à une décimale et le délai moyen à une décimale de jour. Présentez les étapes de calcul.

Effectifs à utiliser pour les calculs

Groupe	Demandes reçues	Demandes clôturées
Ensemble	240	216
Demandes déposées en ligne	150	132
Demandes déposées sur place	90	84

Source : DT 2. Les effectifs sont fictifs et construits pour le sujet.

2.1 (2 points) Calculez le taux de clôture des demandes déposées en ligne et celui des demandes déposées sur place. Présentez le numérateur et le dénominateur utilisés pour chaque calcul.

2.2 (1,5 point) Calculez le taux de clôture global. Calculez ensuite l'écart, en points de pourcentage, entre le taux du groupe ayant le taux le plus élevé et celui du groupe ayant le taux le plus faible. Interprétez cet écart sans lui attribuer de cause non démontrée par les données.

2.3 (1,5 point) À partir du tableau des délais de DT 2, calculez le délai moyen global des demandes clôturées. Précisez la population à laquelle s'applique ce résultat.

PARTIE 3 : Synthèse et communication des résultats (5 points)

Construire une interprétation argumentée et rendre compte des limites

Votre destinataire est la responsable du dispositif. Elle souhaite une synthèse concise qui distingue les constats issus des données, les interprétations possibles et les informations qu'il faudrait recueillir pour approfondir l'analyse.

Délais de traitement des demandes clôturées

Classe de délai	Nombre de demandes clôturées	Délai moyen dans la classe
De 0 à 15 jours	72	8 jours
De 16 à 30 jours	96	22 jours
Plus de 30 jours	48	47 jours

Source : DT 2. Le délai est mesuré en jours calendaires entre le dépôt et la clôture.

3.1 (2 points) Rédigez une synthèse de 80 à 120 mots présentant le taux de clôture global et le délai moyen global calculés précédemment. Distinguez explicitement les résultats chiffrés d'une éventuelle interprétation.

3.2 (1,5 point) Exposez deux limites de l'analyse des délais à partir des seules données de DT 2. Pour chacune, indiquez en quoi elle peut affecter l'interprétation des résultats.

3.3 (1,5 point) Proposez une représentation graphique adaptée pour comparer les trois classes de délai. Précisez les variables portées sur les axes et une précaution de lecture à faire figurer avec le graphique.

PARTIE 4 : Sécurisation et proposition d'exploitation (5 points)

Proposer une exploitation proportionnée et conforme aux principes de protection des données

Le dispositif envisage de transmettre un fichier à un prestataire chargé de produire des tableaux de suivi. Le fichier envisagé contient des dates de dépôt et de clôture, une commune, une tranche d'âge, une catégorie de demande et un identifiant interne. DT 3 rappelle les principaux principes applicables. Complétez le document-réponse DR 2 et justifiez vos choix.

4.1 (2 points) Relevez deux risques liés au fichier envisagé, dont au moins un risque de réidentification ou d'accès non autorisé. Pour chaque risque, proposez une mesure de réduction concrète et proportionnée.

4.2 (2 points) Complétez DR 2 en indiquant, pour chaque champ, s'il est nécessaire au calcul des indicateurs demandés, s'il doit être conservé sous sa forme initiale, transformé ou écarté avant transmission, et la justification de votre choix. Toute réponse peut être retenue si elle est cohérente avec la finalité annoncée et les principes de DT 3.

4.3 (1 point) Formulez une recommandation finale à la responsable du dispositif : indiquez si le fichier peut être transmis tel quel et nommez deux vérifications préalables à effectuer.

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : PÉRIMÈTRE, DÉFINITIONS ET DESCRIPTION DU JEU DE DONNÉES

Jeu de données fictif préparé pour l'étude du dispositif d'accès au droit de Val-des-Rives. Période observée : du 1er janvier au 30 juin 2026. Une ligne du fichier source correspond à une demande enregistrée. Une demande est dite clôturée lorsque le suivi administratif associé est terminé. Les données transmises pour les calculs sont agrégées et ne comportent ni nom, ni adresse postale, ni numéro de téléphone.

Dans le fichier de travail envisagé pour un suivi plus détaillé figurent un identifiant interne, la commune, une tranche d'âge, une catégorie de demande et des dates de dépôt et de clôture. Certaines catégories peuvent concerner des situations juridiques sensibles. La présence d'un identifiant interne ne garantit pas l'anonymat si une table de correspondance ou d'autres informations sont accessibles.

Dictionnaire des variables agrégées

Variable	Définition	Type
Canal de dépôt	Dépôt en ligne ou dépôt sur place	Qualitative nominale
Nombre de demandes reçues	Nombre de demandes enregistrées durant la période	Quantitative discrète
Nombre de demandes clôturées	Nombre de demandes dont le suivi est terminé à la date d'extraction	Quantitative discrète
Délai de traitement	Nombre de jours calendaires entre le dépôt et la clôture, pour les demandes clôturées	Quantitative

Les effectifs sont les seules données utilisées pour les calculs de l'épreuve.

DT 2 : TABLEAUX D'EFFECTIFS ET DE DÉLAIS

Toutes les valeurs de ce document sont des données fictives établies pour le sujet. Sur les 240 demandes reçues pendant la période, 216 sont clôturées à la date d'extraction et 24 sont encore en cours. Les effectifs des classes de délai ci-dessous portent uniquement sur les 216 demandes clôturées. Les délais moyens par classe sont fournis et doivent être utilisés tels quels pour le calcul du délai moyen global.

Pour une moyenne pondérée, utilisez $\bar{x} = \frac{n_1 x_1 + n_2 x_2 + \cdots + n_k x_k}{n_1 + n_2 + \cdots + n_k}$.

Indicateurs descriptifs disponibles

Indicateur ou classe	Effectif	Valeur complémentaire
Demandes reçues	240	Période complète
Demandes clôturées	216	À la date d'extraction
Délai de 0 à 15 jours	72 demandes clôturées	Délai moyen : 8 jours
Délai de 16 à 30 jours	96 demandes clôturées	Délai moyen : 22 jours
Délai supérieur à 30 jours	48 demandes clôturées	Délai moyen : 47 jours

Effectifs et moyennes fournis dans le jeu de données fictif.

Demandes reçues et clôturées selon le canal

Canal	Demandes reçues	Demandes clôturées
En ligne	150	132
Sur place	90	84
Total	240	216

Les catégories de canal sont exhaustives et mutuellement exclusives dans le jeu de données.

DT 3 : REPÈRES JURIDIQUES ET PRINCIPES DE PROTECTION DES DONNÉES

Repères à mobiliser dans le cadre du sujet : le règlement (UE) 2016/679, dit RGPD, prévoit notamment des principes relatifs à la finalité, à la minimisation des données, à l'exactitude, à la limitation de la conservation, à l'intégrité et à la confidentialité. Son article 5 énonce ces principes. Les articles 25 et 32 concernent notamment la protection des données dès la conception et les mesures de sécurité adaptées au risque. L'article 6 prévoit qu'un traitement doit reposer sur une base juridique applicable. Les données révélant certaines informations particulièrement sensibles peuvent également relever de l'article 9.

La pseudonymisation réduit le lien direct avec une personne, mais les données pseudonymisées restent des données à caractère personnel si une réidentification demeure possible. L'anonymisation suppose qu'une personne ne soit plus identifiable par des moyens raisonnablement susceptibles d'être utilisés. Une transmission à un prestataire nécessite notamment de définir les rôles, les instructions, les mesures de sécurité, la durée de conservation et les conditions de restitution ou de suppression. Le sujet ne présume pas de la base juridique applicable au dispositif : elle doit être déterminée à partir de son statut, de sa mission et de la finalité effective du traitement.

Principes et exemples de mesures

Principe ou exigence	Exemple de mesure à envisager
Finalité déterminée	Décrire les objectifs du suivi et exclure les usages incompatibles
Minimisation	Ne transmettre que les variables nécessaires aux indicateurs
Limitation de la conservation	Fixer une durée et supprimer ou restituer les données à son terme
Sécurité et confidentialité	Limiter les accès, sécuriser les transferts et journaliser les accès utiles
Protection dès la conception	Réduire les données identifiantes avant la mise à disposition du fichier

Synthèse des repères juridiques fournis pour l'épreuve.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Document-réponse à rendre avec la copie : questions 2.1, 2.2 et 2.3 — **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Complétez les cases indiquées par « ... ». Détaillez les opérations dans votre copie. Les taux sont à arrondir à une décimale et le délai moyen à une décimale de jour.

Feuille de calcul des indicateurs

Indicateur	Calcul à effectuer	Résultat
Taux de clôture en ligne		
Taux de clôture sur place		
Taux de clôture global		
Écart entre les deux taux de groupe		... points de pourcentage
Délai moyen global des demandes clôturées		... jours

À compléter par le candidat à partir des données de DT 2.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 2 : Document-réponse à rendre avec la copie : question 4.2 **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Pour chaque champ, indiquez s'il est nécessaire à la production des indicateurs demandés. Précisez s'il doit être conservé, transformé ou écarté avant transmission et justifiez votre décision. Une réponse doit tenir compte de la finalité annoncée, de la minimisation et du risque de réidentification.

Examen des champs du fichier envisagé

Champ	Nécessaire aux indicateurs demandés ?	Traitement proposé avant transmission	Justification
Identifiant interne			
Commune			
Tranche d'âge			
Catégorie de demande			
Date de dépôt			
Date de clôture			

À compléter par le candidat. Les réponses doivent être justifiées.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.